

△
(N° 158.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MARS 1838.

Rapport fait par M. EUGÈNE DE SMET, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur JACQUES-NICOLAS AUBRY.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Jacques-Nicolas Aubry, ancien employé des droits réunis, domicilié à Péruwelz, province de Hainaut, demande à être naturalisé.

Né à Juville, département de la Meurthe (France), il habite la Belgique depuis 1831, où il a épousé une femme belge, dont il a plusieurs enfants; quoiqu'il n'ait, dans ce moment, ni emploi ni profession, les autorités locales déclarent qu'il pourvoit honnêtement à la subsistance de sa famille, et estiment que, sous tous les rapports, sa demande doit être accueillie favorablement. S'il était naturalisé Belge, il pourrait obtenir une fonction dans l'administration des finances, comme il avait sous le régime français, fonction dont il s'est toujours honorablement acquitté.

Le rapporteur,
EUG. DE SMET.

Le président,
FALLON (ISIDORE).